



syngenta

Caisse de pensions Syngenta
**Vue d'ensemble de
l'exercice 2019**



Rapport de la Gérance

L'année dernière, la Caisse de pensions de Syngenta a réalisé un rendement très réjouissant de 12,2 % sur les marchés des capitaux. En raison des bons résultats de placement et du solide degré de couverture de 115,7 % au 31 décembre 2019, les assurés actifs ont pu bénéficier d'une rémunération de 3,5 % au titre de 2019, soit nettement plus que le taux d'intérêt minimal de 1 % prévu par la loi.

A la suite de la propagation du coronavirus, les marchés des actions ont toutefois subi une forte correction en mars 2020, ce qui s'est traduit par une détérioration de la situation financière de la Caisse de pensions de Syngenta. Néanmoins, le degré de couverture au 30 avril 2020 se situe encore à environ 108 %. Dans le passé, les valeurs patrimoniales ont toujours subi des fluctuations de valeurs à certains moments. Forte de sa bonne situation financière fin 2019 et de sa stratégie de placement robuste et diversifiée, la Caisse de pensions de Syngenta pourra surmonter la crise du coronavirus à long terme. De plus, elle dispose de liquidités suffisantes et peut ainsi garantir les rentes et leur versement dans les délais. Le Conseil de Fondation, la Commission de placement et le secrétariat surveillent en permanence la situation financière de la Caisse de pensions. Si des mesures s'avéraient nécessaires au cours des prochains mois, les assurés en seraient avertis en temps utile.

Il y a deux ans, le Conseil fédéral a confié aux partenaires sociaux la tâche d'élaborer une proposition de révision pour la prévoyance professionnelle; l'été dernier, ceux-ci ont présenté une proposition correspondante. Cette proposition inclut en substance un abaissement du taux de conversion minimal à 6 %, deux taux de cotisation seulement pour les bonifications de vieillesse (9 % et 14 %), une réduction de moitié de la déduction de coordination ainsi qu'un supplément de rente financé sur une base solidaire pour tous les revenus. Pour l'essentiel, ce supplément de rente devra fonctionner selon les règles applicables au premier pilier: tous les salariés devront verser chaque mois une cotisation supplémentaire correspondant à 0,5 % de leur salaire. Cette cotisation ne sera toutefois pas créditée sur le compte CP individuel de chaque assuré, mais versée au fonds de garantie LPP centralisé, qui la redistribuera plus tard aux

différentes caisses de pensions. Ces cotisations permettront de financer un supplément durable à la rente ordinaire de la caisse de pensions dont le montant sera identique pour tous les assurés nés une même année. Il y aura ainsi une double redistribution, comme dans le cas de l'AVS: des jeunes en faveur des âgés, et des salaires élevés en faveur des salaires bas. Il est incontestable que des mesures de compensation appropriées en faveur d'une génération transitoire définie sont nécessaires en cas d'abaissement du taux de conversion LPP. Le fait d'introduire dans le deuxième pilier un nouvel élément financé selon le principe de répartition et contraire à l'esprit du système est en revanche critique, d'autant que cette méthode relève exclusivement du premier pilier. En décembre, le Conseil fédéral a mis le compromis mis au point par les partenaires sociaux tel quel en consultation. Il est peu probable que le projet obtienne la majorité nécessaire au Parlement; les partis bourgeois soumettront vraisemblablement une solution alternative ne prévoyant pas de suppléments de rente généralisés ni une déduction salariale selon le modèle de l'AVS.

A l'été 2019, une séance d'information destinée aux rentières et aux rentiers germanophones a été organisée à Bâle pour la première fois. Une centaine de participants y ont reçu des informations sur la situation actuelle de la Caisse de pensions de Syngenta. Outre la dimension informative et la possibilité de clarifier certaines questions, la rencontre a également favorisé les échanges personnels. Face au succès de la manifestation, une rencontre similaire sera bientôt organisée à Monthey pour les rentières et rentiers francophones.

Les traditionnelles réunions d'information organisées en automne à l'intention des collaboratrices et collaborateurs ont également suscité un vif intérêt l'an dernier. C'est pourquoi nous organiserons de nouveau en automne 2020 de tels événements sur des thèmes actuels liés à la prévoyance vieillesse et à la Caisse de pensions de Syngenta. Si possible j'espère que les participants seront tout aussi nombreux et actifs.

Juan Carlos Fernández
Gérant

Organes de la Fondation

Conseil de Fondation – mandat du 1er juillet 2018 au 30 juin 2022

Conseillers(ères) de Fondation	Suppléant(e)s
Représentation des salarié(e)s	
Bossert Tobias Coquoz Serge Favre Sylvain Geiser Davina Gsell Bettina Sneiders Luc, Vice-Président	Bieri Peronnik Burri Manuela Dufrénois Rémy Dollinger Daniel Ferrin Dominique Schütz Mathieu
Représentation des employeurs	
Cherix Jacques Grüter Xaver (jusqu'au 05.2019) Kuhn Christine (jusqu'au 11.2019) Meili Tobias, Président Färber Martin Weingartner Basil Suter Sandra (à partir du 06.2019) Vock Elisabeth (à partir du 12.2019)	Bugnon Pascal Fischer Erich Sartorius Timon Nocera Daniele (à partir du 09.2019) Kälin Patrick (à partir du 09.2019) Nistler Christian (à partir du 09.2019)

Commission de placement

Meili Tobias, (Président) conseiller de Fondation
Geiser Davina, conseillère de Fondation
Bieri Peronnik, suppléant au Conseil de Fondation
Weingartner Basil, conseiller de Fondation (jusqu'au 08.2019)
Nistler Christian, suppléant au Conseil de Fondation (à partir du 09.2019), conseiller interne en placements
Scherer Hansruedi, contrôleur des placements
PPCmetrics AG, Zurich
Fernández Juan Carlos, gérant

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB)
Eisengasse 8, 4001 Bâle

Organe de contrôle

PricewaterhouseCoopers AG
St. Jakobs-Strasse 25, 4002 Bâle

Expert en prévoyance professionnelle

Wiedmer Matthias, Libera AG
Stockerstrasse 34, 8022 Zurich

Gérance

Fernández Juan Carlos

Changements au Conseil de Fondation

En février 2020, Syngenta a nommé Daniele Nocera comme nouveau Président du Conseil de Fondation et Président de la commission de placement. En outre, l'entreprise a nommé Markus Widmer nouveau

conseiller de Fondation et Markus Peter ainsi que Filip Hemeryck nouveaux suppléants et représentants des employeurs.

Placements

Marchés des capitaux 2019

Les marchés sont en hausse depuis une décennie, et l'année 2019 a été l'une des meilleures pour les investisseurs. Mais, pour beaucoup d'entre eux, cette évolution a été surprenante et unique en son genre, car cette performance réjouissante n'a été portée ni par une croissance économique accentuée ni par un recul des risques politiques. Le conflit commercial mondial, le Brexit et les tensions sans cesse ravivées au Proche-Orient ont marqué l'actualité. Dans cet environnement empreint d'incertitude, les banques centrales ont de nouveau dû prendre des mesures de sauvegarde en ouvrant les vannes monétaires, contribuant ainsi à un afflux de liquidités qui a entraîné vers le haut les obligations, les actions et l'immobilier sur les marchés financiers.

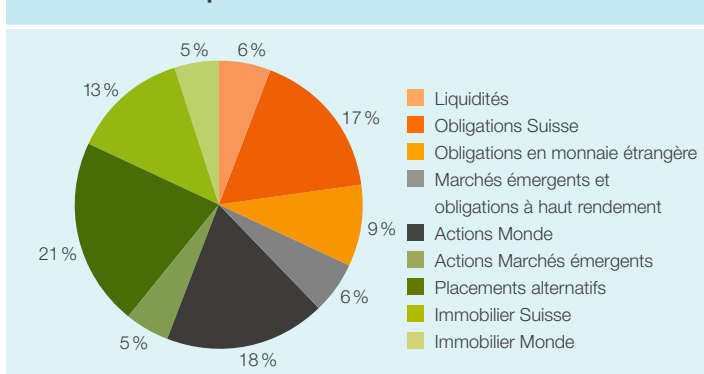
Après le repli enregistré fin 2018, les marchés des actions ont pu atteindre de nouveaux sommets grâce à l'assouplissement de la politique monétaire, aux bénéfices élevés réalisés par la plupart des entreprises, mais aussi au manque d'alternatives de placements intéressantes. L'indice suisse SMI des valeurs vedettes a dépassé la barre des 10'000 points et réalisé une performance annuelle de quelque 26 %. Evalué à l'aune de l'indice MSCI World, le marché mondial des actions a pu progresser plus ou moins dans les mêmes proportions. Les actions des marchés émergents sont également reparties à la hausse, affichant une progression de 16 %. Reste à savoir si

leur sous-performance par rapport aux pays industrialisés, qui persiste depuis le début du conflit commercial en 2018, prendra fin.

L'année sous revue a aussi réservé une surprise sur le front des taux d'intérêt. Face à la solide évolution conjoncturelle aux Etats-Unis, tous les intervenants s'attendaient, fin 2018, à ce que la Réserve fédérale américaine (Fed) continue à relever les taux directeurs, incitant ainsi d'autres banques centrales à mettre un terme au cap extrêmement expansionniste de la politique monétaire. Or c'est précisément le contraire qui s'est produit en 2019. La Fed a effectué un virage à 180 degrés et abaissé à trois reprises ses taux directeurs, qui sont passés de 2,5 % à 1,75 %. Ce changement de cap a également eu des répercussions sur les taux d'intérêt à long terme. Le taux des obligations à dix ans de la Confédération est ainsi passé de -0,2 % à -0,5 %. Les taux américains à dix ans se sont quant à eux établis à 1,9 % fin 2019, soit un recul d'environ 0,8 %. Une baisse des taux entraîne systématiquement des plus-values sur les placements à revenu fixe. L'indice suisse des obligations SBI a ainsi progressé de 3 %, et les emprunts internationaux de type «investment grade» avec couverture contre le risque de change se sont inscrits en hausse de 6 % environ. Les spreads de crédit sont également restés serrés. La propension au risque des investisseurs s'est traduite par une solide performance de plus de 10 %, essentiellement dans la catégorie des obligations à haut rendement et des obligations des marchés émergents.

Les fonds immobiliers suisses cotés ont réalisé une performance record de 21 %, que seules les actions immobilières suisses ont surpassée (37 %). Etant donné que ces hausses de cours ont été nettement plus élevées que la progression de la valeur nette d'inventaire (Net Asset Value, NAV), l'agio (c'est-à-dire la différence entre l'évaluation boursière et la valeur nette d'inventaire du fonds) moyen a enregistré une augmentation sensible pour s'établir à 32 %, soit un niveau historiquement élevé. Les investisseurs semblent toutefois intégrer cette situation dans leur décision d'acheter de l'«or béton» afin de contourner les intérêts négatifs sur les liquidités et de nombreuses obligations.

Structure des placements au 31.12.2019



Stratégie de placement de la Caisse de pensions

Pendant l'exercice sous revue, les principaux résultats de l'étude d'Asset Liability Management (ALM) réalisée fin 2018 ont été mis en pratique. Les obligations suisses ont été réduites dans le portefeuille, et les réinvestissements ont porté essentiellement sur les prêts hypothécaires suisses, l'immobilier Suisse, l'immobilier Monde et les infrastructures. Ces adaptations tiennent en grande partie au niveau négatif des taux d'intérêt des obligations suisses. C'est pourquoi les emprunts des pays émergents et les obligations à haut rendement ont également été relevés dans le portefeuille de manière mesurée. Quant aux investissements dans les infrastructures, ils ont été étendus en collaboration avec deux gestionnaires supplémentaires. Dans le domaine des hedge funds, la pondération de diverses stratégies a été légèrement adaptée. Le poids de la stratégie «long/short equity» a été réduit et un gestionnaire de crédit mondial a été choisi pour s'en occuper.

Résultats des placements

En 2019, la Caisse de pensions de Syngenta a enregistré un rendement des placements de 12,2%. Selon le baromètre UBS des caisses de pensions, le rendement moyen des caisses de pensions suisses était de 11,1%. Cette performance supérieure à la moyenne est d'autant plus remarquable que la Caisse de pensions de Syngenta affiche une allocation d'environ 5% inférieure à celle des autres caisses de pensions sur les marchés des actions (dont la performance a été très solide pendant l'exercice sous revue). Cette situation a toutefois pu être compensée par l'excellente performance des fonds immobiliers suisses cotés et des investissements d'infrastructure dans le domaine des placements alternatifs.

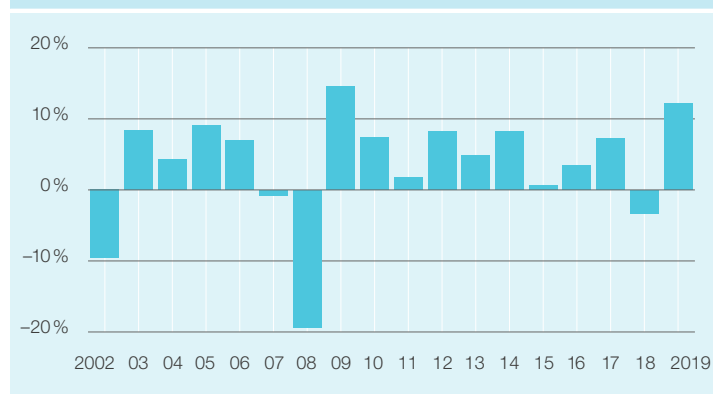
Le rendement des placements de 12,2% se décompose comme suit:

Classe d'actifs	Pondération Ø	Rendement
Obligations/Liquidités	38 %	5 %
Actions	24 %	21 %
Immobilier	17 %	18 %
Placements alternatifs	21 %	10 %

Les placements alternatifs de la Caisse de pensions de Syngenta comprennent une gamme de placements très diversifiée. En particulier les placements dans les infrastructures ont connu un développement très réjouissant avec un rendement d'environ 22%. L'or a aussi réalisé un brillant rendement de 18%. Les hedge funds et le private equity ont atteint une performance d'environ 7% chacun. En revanche, les placements en insurance linked securities se sont révélés décevants, affichant un rendement nul.

En résumé, le portefeuille très diversifié de la Caisse de pensions de Syngenta a réussi à dégager une performance nettement supérieure à la moyenne sur fond de marché des actions en plein essor.

Evolution de la performance des placements

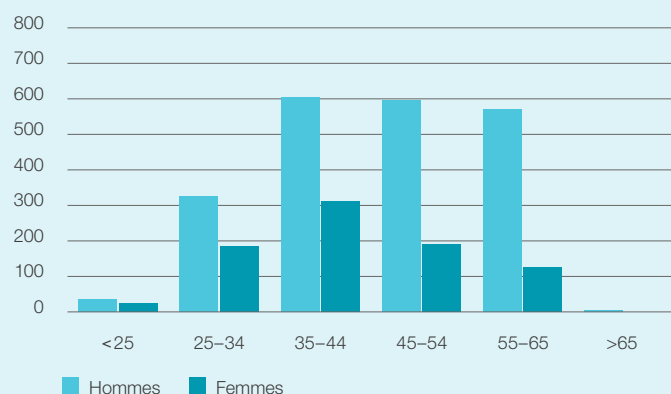


Bilan

Actif en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Liquidités	157'581'987	32'656'622
Créances	17'466'705	18'109'978
Compte de régularisation actif	14'000	103'108
Actions	616'425'194	643'690'780
Obligations	823'393'294	876'611'564
Immobilier	498'634'110	380'283'270
Placement alternatifs	559'974'704	524'773'644
Prêts hypothécaires	50'151'231	–
Couverture des risques de change (currency overlay)	14'462'765	4'404'639
Total Actif	2'738'103'990	2'480'633'606

Passif en CHF	31.12.2019	31.12.2018
Dettes	18'530'211	25'941'818
Passifs transitoires	980'114	897'405
Capital de prévoyance assurés actifs	999'114'239	1'010'630'400
Capital de prévoyance rentiers	1'175'556'300	1'143'974'800
Provisions techniques	175'542'000	56'623'155
Réserve de fluctuation de valeurs	368'381'126	242'566'029
Capital de fondation/Perte	–	–
Total Passif	2'738'103'990	2'480'633'606

Structure des classes d'âge au 31.12.2019



Engagements de la Caisse de pensions

Avec les réserves techniques, le capital de prévoyance des assurés actifs et celui des retraités constituent le capital de prévoyance total, ce qui correspond pour l'essentiel aux engagements de la Caisse de pensions. Le capital de prévoyance des assurés actifs représente la somme de tous les avoirs des assurés dans le plan de retraite. A la fin de l'année 2019 le capital de prévoyance total des assurés actifs était de CHF 999,1 millions, dont CHF 283 millions pour l'avoire de vieillesse selon la LPP c'est-à-dire la partie obligatoire de la prévoyance. Cela montre clairement à quel point les prestations surobligatoires servies par la Caisse de pensions Syngenta sont élevées.

Le capital de prévoyance des retraités est calculé tous les ans par des méthodes actuarielles et doit suffire à tout moment pour assurer les rentes garanties et les payer à vie. Les paramètres qui déterminent le calcul du capital de couverture permettant de financer les rentes en cours sont l'espérance de vie statistique (future durée de versement de la rente) et le taux d'intérêt technique (rémunération future des capitaux des rentiers).

L'espérance de vie est déterminée à partir de relevés statistiques dans ce que l'on appelle les bases techniques. La Caisse de pensions Syngenta utilise depuis 2016 les bases techniques LPP 2015 de générations. Le taux d'intérêt technique est fixé par le Conseil de Fondation et est de 2 %.

Pour couvrir les engagements en rentes, la Caisse de pensions a dû réserver un capital de CHF 1'175,6 millions fin 2019, ce qui correspond à un accroissement de CHF 41,6 millions par rapport à l'année précédente. Le nombre des rentiers a augmenté de 46 personnes.

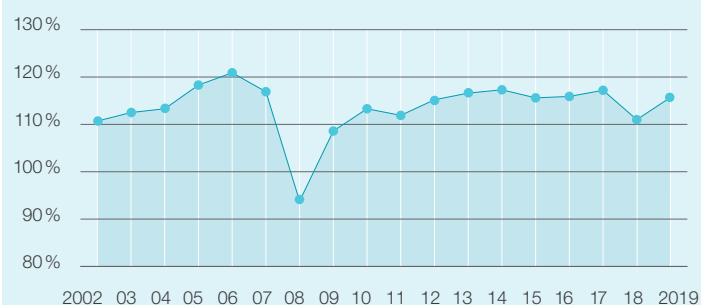
Les réserves techniques servent à amortir les risques que comporte l'activité d'assurance: augmentation de l'espérance de vie des assuré(e)s actifs(ves) et des bénéficiaires de rentes, par exemple. Le Conseil de Fondation a décidé d'augmenter les réserves techniques de 90 millions de francs suisses supplémentaires en 2019, en plus de la formation annuelle réglementaire.

Assuré(e)s actifs(ves)	2019	2018
Femmes	836	841
Hommes	2'130	2'185
Total	2'966	3'026

Bénéficiaires de rentes	2019	2018
Rentes de retraite	1'276	1'230
Rentes d'invalidité	134	131
Rentes de conjoint	167	149
Rentes pour enfants	100	102
Total	1'677	1'612

Rentes versées en CHF	2019	2018
Rentes de retraite	55'694'709	52'939'965
Rentes d'invalidité	4'527'378	4'504'081
Rentes de conjoint	4'610'950	4'224'981
Autres rentes réglementaires	3'121'358	3'311'191
Total	67'954'395	64'980'218

Evolution du degré de couverture



Compte d'exploitation

Compte d'exploitation en CHF	2019	2018
Cotisations ordinaires et autres contributions et versements ponctuels	98'261'590	109'374'090
Prestations de libre passage, remboursements propriété*/divorce	16'519'098	8'377'980
Apports provenant de cotisations et versements ponctuels	114'780'688	117'752'070
Prestations de rentes versées	-67'954'395	-64'980'218
Prestations en capital	-24'390'671	-18'608'125
Prestations de sortie/versements anticipés EPL* et divorces	-52'903'522	-75'539'476
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-145'248'587	-159'127'819
Constitution de capitaux de prévoyance et de provisions techniques	-138'984'184	-6'807'814
Cotisation au fond de garantie	-259'909	-280'172
Résultat net de l'activité d'assurance	-169'711'992	-48'463'734
Résultat net des placements	297'206'316	-85'760'929
Autres produits	16'977	40'001
Autres charges	-30'461	-111'963
Frais d'administration	-1'665'743	-1'565'415
Excédent des charges/des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	125'815'097	-135'862'040
Constitution(-)/Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-125'815'097	135'862'040
Excédent de charges/des produits	0	0

* EPL = Encouragement à la propriété du logement

(-) Dépenses

(+) Produits

Rémunération des capitaux de prévoyance

La rémunération des capitaux des assurés actifs et des rentiers, ainsi que les charges administratives doivent être financées à partir des produits générés par la fortune de la Caisse de pensions. La rémunération des capitaux des retraités est fixe avec un taux d'intérêt technique de 2 %. Le taux d'intérêt pour les avoirs de prévoyance des assurés actifs est fixé à la fin de chaque année par le Conseil de Fondation selon le rendement obtenu dans l'année écoulée et la situation financière de la Caisse de pensions.

Le Conseil de Fondation a décidé de rémunérer les avoirs vieillesse des membres actifs à 3,5 % pour 2019. Le taux d'intérêt minimal LPP fixé par le Conseil fédéral était de 1 % pour l'année 2019.

Réserve de fluctuation de valeurs/ Degré de couverture

Le degré de couverture technique de la Caisse de pensions est de 115,7 % à la fin 2019 et il a donc augmenté par rapport à l'année précédente (111 %) en raison du rendement des placements positif. Avec un rendement de 12,2 % généré en 2019, les réserves de fluctuation de valeur ont encore été augmentées.

La stratégie de placement exige une réserve de fluctuation de valeurs de 19 % pour viser un degré de couverture de 119 %. Le mode de calcul du degré de couverture, tel qu'il est prévu par la loi, se fonde sur la valeur des engagements selon le bilan. Ce faisant, on escompte le capital de couverture des rentes en cours avec le taux d'intérêt technique de 2 %.

D'un point de vue économique, les engagements sont calculés avec le taux d'intérêt actuel du marché pour les placements sans risques dont les rendements ont passé encore une fois en dessous de zéro. Ainsi, une évaluation des engagements correspondant aux réalités du marché, conduit à un degré de couverture économique au 31.12.2019 de 98,7 %.

Degré de couverture selon l'art 44 OPP2

Le degré de couverture technique montre à quel pourcentage les engagements d'une caisse de pensions sont couverts par les valeurs correspondantes de sa fortune: 100% représentent une couverture totale.

Réserve de fluctuation de valeurs

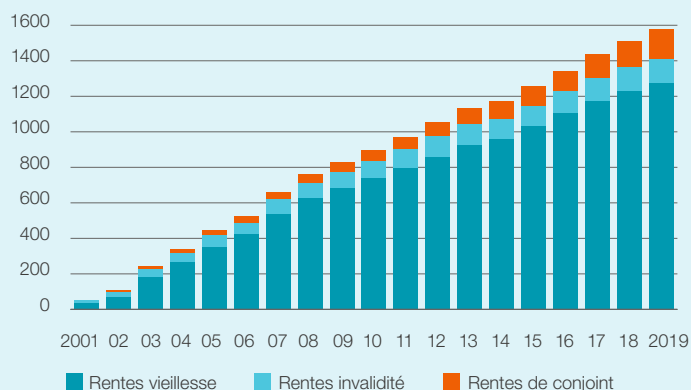
Afin de garantir les engagements, les Caisses de pensions sont tenus par la loi de constituer des réserves de fluctuation de valeurs. La réserve de fluctuation de valeurs sert à compenser les pertes de valeur de la fortune sur les marchés financiers. Le montant nécessaire pour la réserve de fluctuation de valeurs se calcule selon une méthode économique-financière. La réserve de fluctuation de valeur aide l'institution de prévoyance à s'acquitter à long terme de ses engagements envers les assurés et les rentiers. Elle contribue ainsi à la stabilité financière du fonds de pension.

Degré de couverture économique

Contrairement au degré de couverture décrit ci-dessus les engagements – c'est à dire les prestations promises – sont escomptés avec un taux d'intérêt correspondant au marché sans risque. Pour obtenir le taux d'intérêt sans risque, on peut se référer aux taux d'obligations de la Confédération.

Evolution des rentes

Nombre de bénéficiaires de rente



Divers

Exercice du droit de vote

L'«Ordonnance contre les rémunérations abusives» fait obligation aux caisses de pensions d'exercer leurs droits de vote lors des différentes assemblées générales des sociétés suisses cotées en bourse dont elles détiennent des actions en portefeuille.

Pour les éléments entrant dans le champ d'application de cette ordonnance, les droits des actionnaires sont généralement exercés par la Caisse de pensions Syngenta conformément aux propositions du Conseil d'administration. La Caisse de pensions Syngenta s'abstient de voter sur des points qui ne relèvent pas du champ d'application de l'ordonnance.

Du fait de la structure de la fortune de la Caisse de pensions, il y a lieu d'exercer des droits de vote surtout dans le mandat «Immobilier Suisse» (actions de sociétés immobilières).

La Caisse de pensions Syngenta a exercé son droit de vote dans les cas mentionnés dans l'ordonnance au printemps 2019 aux assemblées générales des sociétés suivantes et a accepté les propositions des conseils d'administration respectifs :

- Allreal Holding AG
- HIAG Immobilien AG
- MOBIMO Holding AG
- PLAZZA AG
- PSP Swiss Property AG
- SF Urban Properties AG
- Swiss Prime Site AG
- Zug Estates Holding AG

Frais de gestion de fortune

Les frais de gestion de fortune dans les différents mandats se répartissent en frais directs et frais indirects. Chez les frais directs le gestionnaire de fortune établit une facture à l'intention de la Caisse de pensions. Ces frais sont comptabilisés dans le compte de résultat en tant que charges et sont toujours considérés comme «transparents» : Dans les produits de placement sous forme de

fonds, les frais de gestion sont déjà déduits dans la performance obtenue. Ces placements ne sont considérés comme transparents que si les frais peuvent être présentés avec la méthode de calcul reconnue par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

Si un gestionnaire de fortune n'applique pas la méthode de calcul définie par la CHS PP pour faire état des frais dans son compte annuel, les placements correspondants doivent être caractérisés comme «non transparent», bien que la Caisse de pensions dispose de données détaillées sur la structure des coûts des fonds.

Dans les comptes annuels 2019, le ratio des placements dont les coûts sont déclarés comme transparents est de 96,85 % (contre 89,97 % l'année précédente) et de 3,15 % pour ceux qui sont réputés non transparents, avant tout des placements alternatifs.

A l'occasion de l'approbation des comptes annuels, le Conseil de Fondation décide du maintien ou non des placements qui doivent être présentés comme non transparents. Dans sa décision, il ne se fonde pas seulement sur l'appréciation du coût mais établit aussi le rapport entre les frais et les résultats nets générés.

www.pensionskasse-syngenta.ch

Sur notre site web, vous trouverez les dernières nouvelles et vous pouvez également télécharger des fiches d'information sur certains sujets relatifs aux pensions. Ces fiches d'information donnent un aperçu et apportent des réponses aux questions les plus fréquemment posées. En outre, il existe deux courts métrages d'information en français, allemand et en anglais expliquant le certificat d'assurance et les prestations en cas de circonstances imprévues. L'équipe de la Caisse de Pensions se tient bien entendu à votre disposition pour répondre à toute question supplémentaire ou pour vous conseiller personnellement.

Renseignements

Avez-vous des questions au sujet de votre Caisse de pensions ou avez-vous besoin de conseils avisés? N'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone +41 61 323 51 17

pensionskasse.info@syngenta.com

www.pensionskasse-syngenta.ch